

## SUR LE TERRAIN ...

### Service minimum d'accueil (SMA)

Le 27 septembre dernier, au Conseil Général, j'ai interpellé le Préfet de Meurthe-et-Moselle, au sujet des référés en justice qui ont touché, ces derniers temps, de nombreux maires, pour avoir osé condamner la mise en œuvre du droit d'accueil dans le premier degré.

Je lui ai fait part de mon inquiétude quant à cette remise en cause du droit de s'exprimer, du droit de promouvoir des valeurs différentes et enfin, de cette facilité à introduire des actions en justice à l'encontre des élus au lieu de privilégier le débat. Les élus sont d'abord les représentants de la population et doivent être respectés et entendus en tant que tels, surtout lorsqu'ils s'expriment contre des mesures qu'ils jugent inapplicables.

Si, comme parlementaire, il est de mon devoir de dire que la loi votée doit s'appliquer, mon rôle consiste aussi à alerter sur les difficultés que rencontrent les élus sur le terrain. Faire encadrer des enfants toute une journée par des personnes **sans aucune qualification ni compétence** contredit les autres lois et règlements en vigueur dans ce domaine.

J'en appelle donc au dialogue avant tout et à la capacité d'écoute des responsables des services de l'Etat, garants du respect de nos valeurs républicaines.

### Quelques dates

**28 mai** : remise de médailles à deux élus de Saint-Marcel

**2 juin** : entretien avec la CGT Energie en vue du débat sur la loi NOME

**4 juin** : assemblée générale des maires du canton de Conflans-en-Jarnisy

**11 juin** : inauguration du SDIS à Piennes

**28 juin** : CMP Grenelle de l'environnement

**29 juin** : réunion au Sénat sur la question du transfrontalier

**13 juillet** : visite du Sénat par les retraités de Jarny

**4 septembre** : inauguration de la salle polyvalente à Jeandelize (photo)

**7 septembre** : manifestation à Nancy en soutien aux maires convoqués au Tribunal administratif pour la non application du SMA.



**2 et 19 octobre** : manifestations contre la réforme des retraites

**15 octobre** : réunion sur la question du fret et sur l'avenir de la gare de Conflans-Jarny

**16 octobre** : AG des maires de M&M

**28 octobre** : débat au Sénat sur le fret ferroviaire et rencontre avec les délégués à l'aménagement du territoire de la SNCF

### Questions au Gouvernement

Revalorisation de l'AAH (septembre 2010)

Retraites des exploitants agricoles (août 2010)

Situation des associations de solidarité (août 2010)

Sécurité sociale minière (juillet 2010)

Réforme des retraites et statut général de la fonction publique d'Etat (juillet 2010)

Pénurie de médecins en Lorraine (juillet 2010)

Transmission des résultats électoraux (juillet 2010)

Devenir de la filière bois (juillet 2010)

Prime de service pour les agents intercommunaux (juillet 2010)

Compensation financière versée aux collectivités locales dans le cadre de la collecte sélective et du tri des déchets d'emballages ménagers (mars 2010)

Inéligibilité de la TVA au soutien du FEADER pour les maîtres d'ouvrages publics (février 2010)



Retraités de Jarny

# Entre Meurthe-et-Moselle ...

# ... et Sénat

La lettre d'Evelyne Didier

N°3 Novembre 2010



Evelyne DIDIER

### GEL DES DOTATIONS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Alors que le gouvernement met en avant une hausse de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR), le ministre du Budget a annoncé mardi 28 septembre devant le comité des finances locales **un gel des dotations** aux collectivités entre 2011 et 2014. En un mot, le gouvernement reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Une telle mesure aura de lourdes conséquences sur les collectivités locales et leurs habitants en limitant leurs capacités d'investissement et en pesant sur l'emploi dans les secteurs qui vivent pour beaucoup des commandes publiques, comme le BTP.

Ainsi, le gouvernement demande aux collectivités de participer à la réduction du déficit de l'Etat dans lequel celles-ci n'ont aucune responsabilité.

Au moment de préparer les budgets pour 2011, l'inquiétude monte. Les services publics locaux risquent d'être affaiblis voire remis en cause alors qu'ils sont indispensables pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Nos concitoyens vont avoir la tentation de se tourner vers les communes ou leur groupement en leur demandant de faire ce que d'autres ne veulent plus ou ne peuvent plus faire. Ce débat nous concerne tous et nous devons le mener.

### Une proposition de loi tendant à améliorer l'accès aux pensions de réversion

Rien ne justifie aujourd'hui que la ou le survivant(e) soit privé(e) d'une partie du fruit des efforts de son épouse ou de son époux, particulièrement lorsque l'on sait que **les pensions de réversion constituent la continuation des liens de solidarité qui unissaient les époux entre eux**. C'est pourquoi mes collègues et moi-même avons déposé une proposition de loi tendant à harmoniser vers le haut les mécanismes d'attribution des pensions de réversion. Nous proposons de supprimer les limites d'âges réintroduites par le gouvernement et de revenir sur une disposition introduite

en 2003, en rétablissant pour tous, salariés du privé comme du public, la possibilité de partager une pension de réversion générée par le décès d'un assuré, en cas de pluralité de mariages et de décès d'un des ayants droits. Cette proposition de loi s'inscrit résolument en opposition avec les projets – en matière de retraite – de la majorité.

Vous pouvez obtenir cette proposition de loi en m'écrivant à cette adresse : [evelyne-didier@wanadoo.fr](mailto:evelyne-didier@wanadoo.fr)

### Me contacter

Evelyne DIDIER  
Sénatrice  
Conseillère Générale  
Maire de Conflans-en-Jarnisy

Permanence parlementaire  
5, rue de Verdun, BP n°6  
54800 CONFLANS-EN-JARNISY

Tél. 03.82.33.35.00  
Fax 03.82.20.76.73

Mail : [evelyne-didier@wanadoo.fr](mailto:evelyne-didier@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.evelynedidier.fr](http://www.evelynedidier.fr)

## REFORME DES RETRAITES



### DES MESURES INJUSTES ET INJUSTIFIEES

L'âge d'ouverture des droits à la retraite (pour le secteur privé comme le secteur public) sera porté de 60 à 62 ans d'ici 2018 et l'âge où il est permis de prendre sa retraite sans décote est porté de 65 à 67 ans.

→ Ces reports des limites d'âge sont injustes : ils frapperont d'abord les carrières morcelées, les emplois précaires et les emplois pénibles. Dans le régime général, 30% des femmes contre 5% des hommes doivent attendre 65 ans pour prendre leur retraite. Cette inégalité risque de se renforcer.

→ L'argument de l'allongement de l'espérance de vie ne tient pas : alors que la productivité horaire du travail a augmenté de 25,8% entre 1995 et 2006 grâce à des progrès techniques et à l'amélioration de la qualité de vie, l'espérance de vie a augmenté de 3,2% pour les femmes et de 4,6% pour les hommes sur la même période (+2,7% et +4,5% respectivement pour l'espérance de vie en bonne santé). L'accroissement de la production de richesses est donc bien suffisant pour permettre de maintenir un départ à la retraite à 60 ans.

Dégagement de recettes supplémentaires par une augmentation de la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu (de 40 à 41%), une augmentation des taxes sur les stock-options et les retraites-chapeaux.

→ Elles ne contribueront qu'à hauteur de 15% du financement de ce projet tandis que les revenus du travail fourniront les 85% restants. Mais les exonérations de cotisations sociales, pour les entreprises, n'ont pas été remises en cause : 4,1 milliards € pour les heures supplémentaires (mesure jugée inefficace par plusieurs institutions

### Chronologie : un calendrier serré

|                         |                                                                               |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 12 avril – 18 juin      | Concertation avec les partenaires sociaux                                     |
| 13 juillet 2010         | Présentation en Conseil des Ministres et engagement de la procédure accélérée |
| 13-23 juillet           | Travaux des commissions de l'Assemblée                                        |
| 7-15 septembre          | 62 heures de débats en séance publique à l'Assemblée nationale                |
| 15 septembre 2010       | Adoption par l'Assemblée nationale                                            |
| 28 septembre-14 octobre | Examen en commission au Sénat                                                 |
| 5-22 octobre            | Débats en séance publique au Sénat                                            |
| 22 octobre              | Adoption par le Sénat                                                         |

et économistes), 22 milliards d'euros d'exonérations sur les bas salaires et plus de 35 milliards de niches fiscales. En faisant cotiser les revenus du capital au même taux que les salariés, près de 42 milliards d'euros pourraient être dégagés.

Une pénalité financière est prévue pour les entreprises qui ne mettraient pas en place un plan d'action de lutte contre les inégalités : mais celle-ci n'est pas assez élevée pour être incitative et, de plus, elle ne porte que sur les moyens mis en œuvre sans lien avec les résultats.

Les salariés avec une incapacité égale ou supérieure à 20% ayant donné lieu à l'attribution d'une rente pour maladie professionnelle pourront continuer de prendre leur retraite à 60 ans sans décote, même s'ils n'ont pas cotisé tous leurs trimestres.

→ Cette définition de la pénibilité est extrêmement réductrice. L'amendement du gouvernement permettant l'application de cette mesure aux personnes présentant une incapacité de 10 à 20%, si le salarié peut démontrer qu'il a bien été exposé à des facteurs de risque professionnels à l'origine de cette incapacité permanente, n'est qu'une avancée très limitée.

→ Confondre volontairement incapacité et pénibilité, c'est refuser de traiter sur le fond la question des métiers pénibles.

Alignement du taux de cotisation des fonctionnaires sur celui du secteur privé (passage de 7,85% à 10,55%).

Réforme de la médecine du travail : la pénibilité devra être prise en compte dans un dossier médical en santé du travail. La disparition progressive des médecins du travail y est également actée. Il s'agit en outre d'un sujet ajouté après coup qui n'a pas de rapport direct avec le projet sur les retraites. On appelle ce procédé un « cavalier législatif ».

### LES APPORTS DU SENAT

- Départ à la retraite à 55 ans étendu aux travailleurs handicapés.
- Possibilité pour les parents, nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 1951 et le 31 décembre 1955, ayant élevé plus de trois enfants ou un enfant handicapé de partir à 65 ans avec un taux plein, sous certaines conditions.
- Organisation d'un débat national à partir du premier semestre 2013 portant sur les conditions de la mise en place d'un régime universel par points, c'est-à-dire sur une réforme du système.

Plus particulièrement, l'adoption d'amendements de notre groupe a permis notamment :

- L'égalité de représentation des salariés et des employeurs au sein des conseils administrant les services de santé au travail.
- La réaffirmation de l'indépendance des médecins du travail.
- La publicité des rapports de l'observatoire de la pénibilité.
- Un rapport portant sur l'assimilation des périodes de travail en détention comme des périodes de cotisation.



## LA LOI NOME

### UN TEXTE IRRESPONSABLE SOCIALEMENT, ECONOMIQUEMENT ET ECOLOGIQUEMENT

La loi « Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité – NOME », votée fin septembre, a pour objectif de créer artificiellement les conditions d'une concurrence, en déstructurant le service public de l'énergie. En effet, malgré l'ouverture du marché énergétique en 2007, 96% des Français sont restés fidèles à EDF et à ses tarifs réglementés, ne permettant pas aux opérateurs privés de pénétrer le marché français.

L'Etat a donc décidé d'y remédier :

- En obligeant EDF à céder au moins 25% de sa production nucléaire à ses concurrents, pour un prix inférieur à celui du marché
- En permettant à tout opérateur qui en aura les moyens d'investir dans la production d'électricité de base
- En chargeant la Commission de Régulation de l'Energie de définir le niveau des tarifs réglementés à la place du gouvernement
- En interdisant aux entreprises et aux collectivités de choisir librement entre tarifs réglementés et offres du marché libre

Attention DANGER

pour le pouvoir d'achat des Français  
pour le budget de fonctionnement des collectivités  
pour la sécurité d'approvisionnement  
pour la sûreté des installations  
pour l'emploi industriel  
pour l'indépendance énergétique

« L'accès à l'énergie à un coût modéré est un élément fondamental pour les populations, mais également un atout décisif pour la vitalité industrielle de notre pays. »

Evelyne DIDIER

Nous avons défendu un projet alternatif passant par une maîtrise entièrement publique du secteur énergétique, afin de garantir les investissements nécessaires et de permettre la mise en place d'une politique susceptible de répondre aux défis social, industriel et environnemental et de donner à la recherche les moyens nécessaires aux projets de demain.

### S'attaque-t-on vraiment aux paradis fiscaux ?

Les sénateurs ont enfin pu s'exprimer, le 30 septembre dernier, sur des textes qui devaient permettre d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

En réalité, lorsqu'on y regarde de plus près, la convention avec la Suisse va permettre aux Français y résidant de percevoir des dividendes sans payer le moindre centime d'impôt ; elle prévoit en outre un allègement de la taxation des revenus de capitaux perçus en France par des organismes de placement suisses. En résumé, ces textes contiennent des dispositions qui favorisent encore plus les revenus du capital et les revenus spéculatifs. La chasse à la fraude fiscale – fondée seulement sur une mise en cause du secret bancaire – reste, quant à elle, on ne peut plus limitée.

Le gouvernement avait annoncé la fin des paradis fiscaux. En réalité, c'est une véritable réorganisation de ces paradis fiscaux qui est en marche : on donne un cadre légal à ce qui procède de la spéculation financière, de l'évasion de capitaux, de la dissimulation, et parfois, d'éléments de patrimoine et de revenus.

Ainsi, mon groupe au sénat a voté contre ces conventions.



### GESTION DES DECHETS l'inquiétude des collectivités

Le groupe d'études sur les déchets au Sénat, dont je fais partie, a estimé « qu'un accord majeur du Grenelle de l'environnement portant sur les déchets est menacé par le bras de fer engagé autour du réagrement des éco-organismes de la filière des déchets d'emballages ménagers. »

En effet, alors que les taxes sur l'incinération et le stockage ont été fortement augmentées dès 2009, la hausse de la participation des producteurs au coût de l'élimination de leurs déchets tarde à venir.

Le groupe d'études s'est étonné de la proposition de compromis en discussion, à 640 millions d'euros assortie d'un taux de recyclage à 75% (le taux étant aujourd'hui de 65%). Il a aussi demandé que la TVA soit prise en compte à hauteur de 40 millions d'euros.

« Il est de plus en plus difficile pour les contribuables de comprendre qu'en application du Grenelle de l'environnement, ils seront taxés davantage, alors même qu'ils trient et recyclent mieux. »